

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'AURORA HOME ORGANISING - AURORE THIEBAUT EI

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes prestations vendues par AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI.

Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre par AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI et ses clients en France.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2. COMMANDES ET EXECUTION

Toute commande passée auprès AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI est ferme et définitive pour le client, à la réception par AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI à minima d'un retour de mail de confirmation avec mention explicite de « bon pour accord » du devis et des présentes conditions générales de vente.

3. PRIX

Les prestations sont fournies au prix fixé par la proposition commerciale du diagnostic ou le devis et conformément au barème tarifaire en vigueur fourni en annexe.

4. DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Délais de paiement

Conditions de Facturation pour toute commande d'un montant supérieur à 400 € :

- 30 % à la commande
- 70 % à réception de la facture.

Les factures sont envoyées soit à la livraison soit selon les conditions de facturation ci-dessus.

Elles sont payables au siège social d'AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI.

Règlement à 30 jours fin de mois à compter de la date de facture selon la directive 2011/7/UE, entrée en vigueur le 16 mars 2013.

4.2 Retards de paiement

Pour tous retards de paiement, des pénalités de retard sont calculées sur la base de 20% du taux légal BCE. Pas d'escompte pour un règlement anticipé.

Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes en cours et au retrait de toute commande en cours.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Tout rendez-vous qui sera annulé moins de 24h sa réalisation sera facturé.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de ventes de AURORA HOME ORGANISING - AURORE THIEBAUT EI.

*Pour le Client
« Bon pour accord » et signature*

La vente de prestations AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentations, exploitations et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI.

La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

6. RESERVE DE PROPRIÉTÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE SES DOCUMENTS

AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI se réserve expressément la propriété des documents supports de la méthode ou utilisés dans l'accompagnement. Le matériel reste la propriété de AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI jusqu'à paiement intégral.

7. MEDIATION A LA CONSOMMATION

En cas de réclamation non satisfaite, le client doit impérativement formuler son litige par écrit auprès AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI. Il formule sa demande par voie postale ou sous forme de courriel aux adresses suivantes :

**Adresse postale : 606 avenue Georges Guynemer, 54700 PONT A MOUSSON ou *Contact mail : bonjour@aurorahome.fr*

1. La société s'efforcera, sauf difficultés particulières, de traiter toute demande avérée sous un délai maximal de 3 semaines.

2. Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation la société s'est dotée d'un dispositif de médiation :

Si le différend commercial n'est pas résolu, au-delà de 2 mois, vous pourrez vous adresser au médiateur de la consommation selon les modalités ci-après :

- Informations et saisine numérique (par formulaire) des demandes de médiation : www.mediateurconso-bfc.fr

- Envoi par la voie postale des dossiers : C&C-Médiation / 37 rue des Chênes - 25480 MISEREY-SALINES.

3. En cas de nécessité, les parties conservent toute faculté de saisir la juridiction compétente.

8. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

De façon expresse, il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux de Nancy pour toute contestation pouvant surgir entre les deux parties, avec application de la loi française.

9. SUIVI

AURORA Home Organising - Aurore THIEBAUT EI s'engage à offrir jusqu'à 1 mois après la mission, 30 min de suivi en ligne (séance téléphonique, Skype, Zoom etc.) pour remédier aux ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT des solutions de rangements mises en place après une mission de désencombrement et de rangement lorsque qu'elles ne seraient pas fonctionnelles et pour garantir l'absence d'effet rebond.

Les séances supplémentaires de suivi seront ensuite facturées au prix indiqué sur le barème tarifaire en vigueur.

*Pour AURORA HOME ORGANISING - AURORE THIEBAUT EI
Mme THIEBAUT Aurore*

